SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant fortement la circulation

A2.1/g.1

A31	A51	C39	C43	C43	C46	
1100	1100	900 SPW	900	900	900	
*2 (6)	*2 min.(5)	2 (4)	4 min.	4 min.	2	
D1d	F47	F79	F79	F79	Add.	Add.
900	600 x 900	1500 m 2100 x 2500	1000 m 2100 x 2500	250 m 2100 x 2500	300 m 1100 x 300	FILE POSSIBLE 1100 x 300
*3 min. (6)	2	2	2	2	2	*2 min.(5)
"FILES" 1100 x 900	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 2 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99 ou	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.
*2 min.(5)	2 min (SPW) (5)	2 (SPW) (6)	1	(SPW) (7)		1	SPW (9)

Remarques :

1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Les signaux sont répétés à gauche.
3. Les signaux F79 sont de dimensions 2100 x 2500. Si l'espace disponible ne permet pas le placement des signaux 2100 x 2500, il sera fait usage de signaux "type réduit" 1100 x 1300.
4. Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)
5. Le signal A51 et le panneau additionnel "FILE POSSIBLE" et le panneau "FILES" seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
6. Les signaux A31 et D1 placés au début du guidage seront remplacés par un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
7. Dans la zone de guidage, le balisage sera réalisé au moyen de balises de Tpye Ib.2.
8. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h sera placé à 150 m.
9. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.

* signal placé dans dispositif type I-Annexe 3.
SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

A.1

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant fortement la circulation

A2.1/g.1

1/2

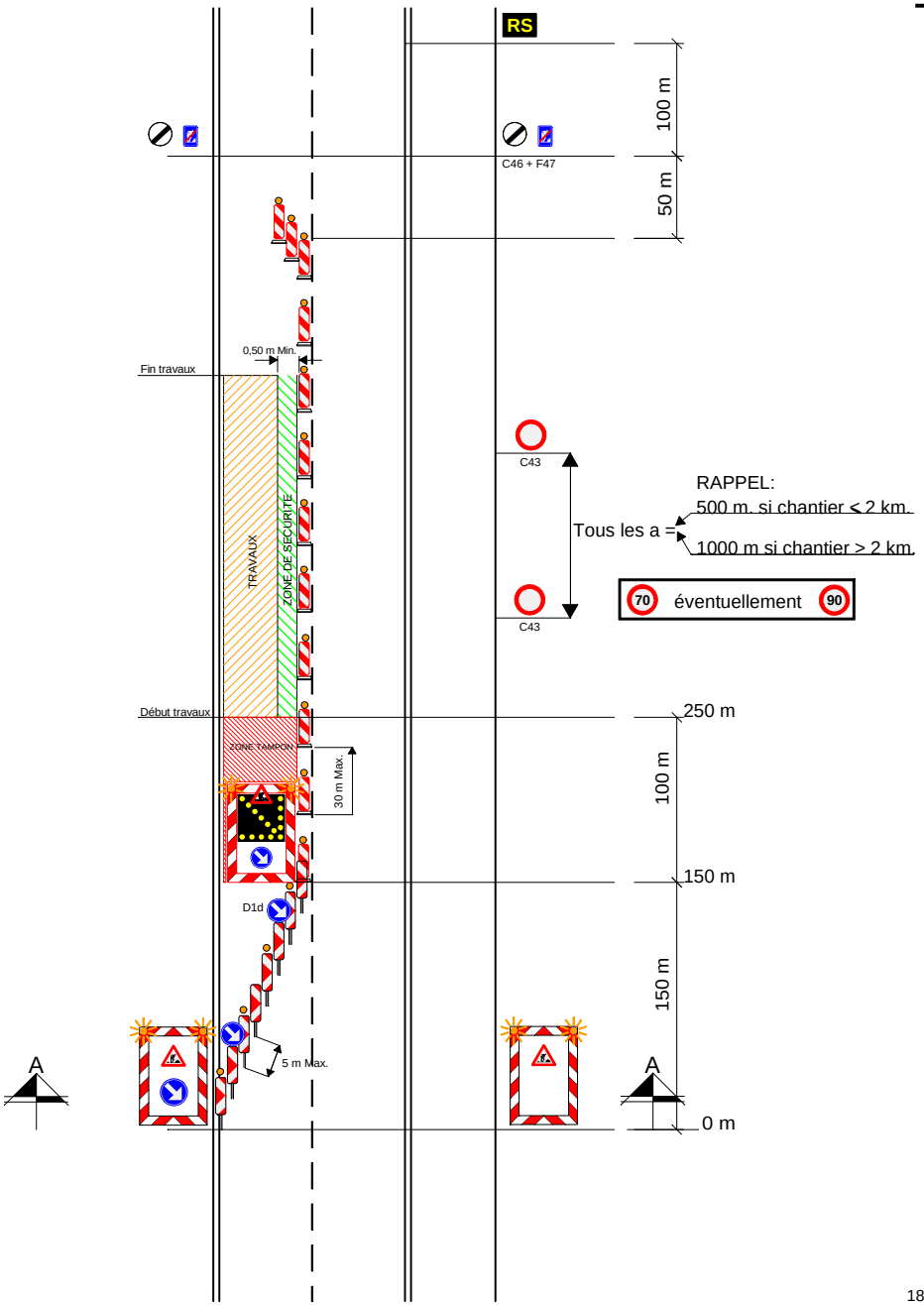

18/10/2012

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant fortement la circulation

A2.1/g.1

2/2

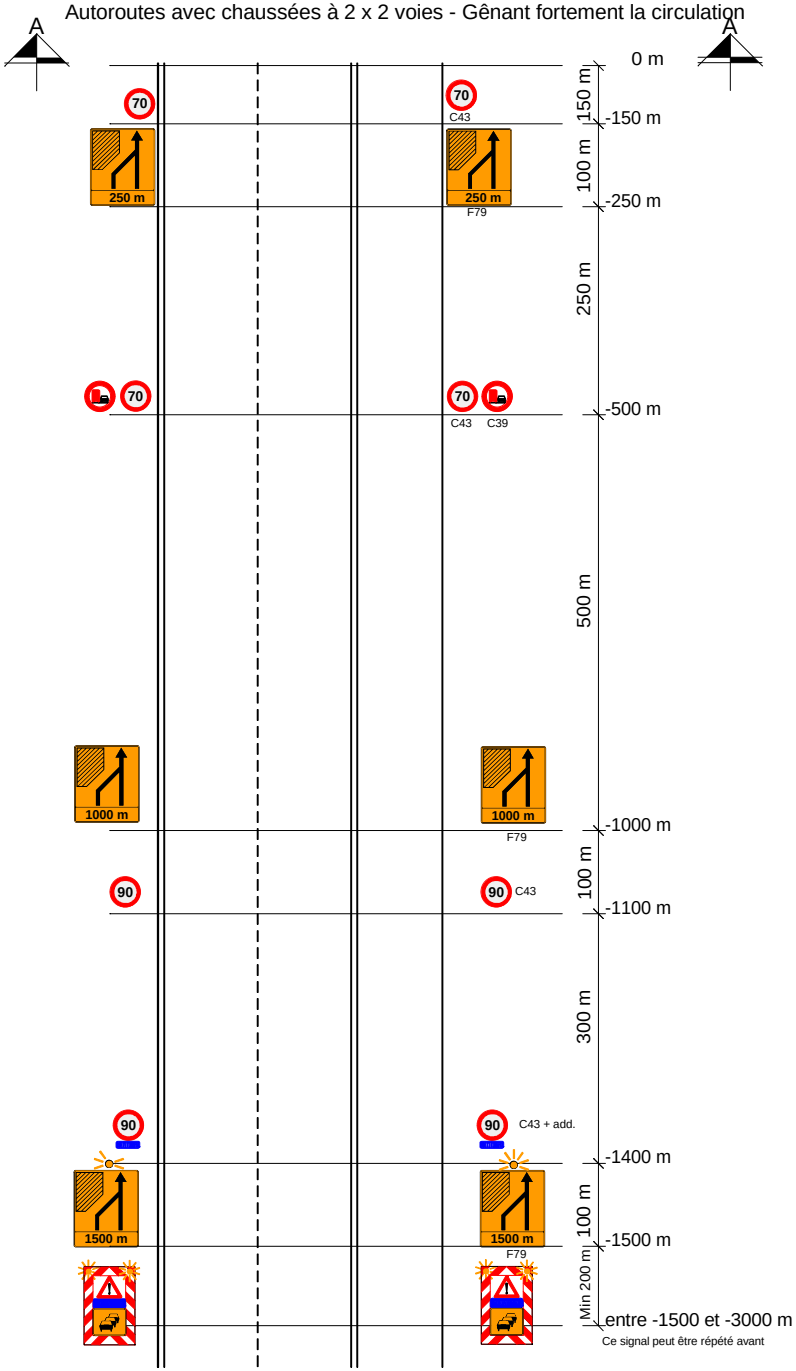

A.1

18/10/2012